Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260219-DEL2026_02_04-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 19 février 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
13 février 2026

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc — JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie– LE BRAS Mickaël – PORS Olivier – ROLLAND Iwan – PIGEYRE Carole – MONOT Joël– GOURRET Didier

Étaient absents : JAOUEN Gwenaëlle (procuration à Olivier PORS) – LE BERRE Aurélien.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

****

2026-02-04 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Exposé :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin d'anticiper le départ en retraite de l'unique agent des services techniques de la commune, en poste depuis 42 ans. Les deux agents pourront travailler en binôme pendant plusieurs mois : du 10 août 2026 au 28 février 2027, suivant la demande de départ de l'agent actuellement en poste souhaitant une retraite progressive à partir du 1er septembre (50% du 01/09/26 au 28/02/27).

Ainsi, en raison des missions à effectuer et du savoir-faire à acquérir, M. le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 10 août 2026, un emploi permanent d'**agent des services techniques** relevant de la catégorie hiérarchique C, ouvert sur les grades d'adjoint technique à adjoint technique 1ère classe et agent de maîtrise à agent de maîtrise principal. Il s'agit d'un poste à temps complet (35h hebdomadaire).

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260219-DEL2026_02_04-DE

- la nature des fonctions,
- les niveaux de rémunération.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique à adjoint technique 1ère classe et agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions détaillées dans la fiche de poste annexée « agent des services techniques » (annexe 4), à temps complet à compter du 10 août 2026.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée indéterminée :
    - Recrutement au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique,
    - Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique 1ère classe ou d'agent de maîtrise principal.
    - Rémunération à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération 2021-12-01 RIFSEEP.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 « Rémunération du personnel » du budget primitif 2026.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble des propositions.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT

MAIRIE DE GOURLIZON
FINISTERE 29710

Le Maire
Olivier PORS